



ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 22 janvier 2015

Service de l'Hygiène
Rue Brune, 3
1070 Bruxelles
Tel: 02/522.65.41
Fax: 02/520.95.38
hygiene@anderlecht.brussels
Dehan J-F.
Ref: HYG-JD-2015-7

A l'attention de Madame Santi
- Gérante du Sport Bar -
Avenue Théo Verbeek N°1
1070 Anderlecht

Madame,

Concerne: État du Sport Bar « Le Stade »/ Avenue Théo Verbeek 1 à 1070 Anderlecht

Suite à votre demande, le service de l'Hygiène a visité tout le bâtiment en date du 22 octobre 2014, nous portons à votre attention les informations suivantes que nous porterons également à la connaissance des autres parties concernées.

- Les étages supérieurs se trouvant au-dessus du Sport Bar sont dégradés par différents problèmes d'encombrement de déchets dans les parties communes. Nous avons également constaté la présence de souris et de cafards dont la mobilité dans le bâtiment est facilitée par des trous dans les plinthes des communs.
- Au moment de notre passage la lumière des communs était défectueuse.
- Concernant le quatrième étage nous avons pu constater des infiltrations d'eau dans le plafond de l'appartement de droite. Nous avons également constaté qu'à cet étage la toiture était en mauvais état. Une partie du bardage latéral est tombée dans la corniche et l'état de la maçonnerie semble à l'avenant. L'état général de la toiture permet de douter de l'étanchéité de celle-ci.
- Le troisième étage droit est également touché par des infiltrations d'eau au niveau des plafonds.
- Le Sport Bar est affecté par une humidité permanente qui se caractérise par des taches. Il est probable que l'installation de domotique se trouvant dans le plafond soit touchée et ne puisse plus être utilisée sans risque.
- Le plafond des toilettes est tombé et l'électricité a été touchée, un transfo électrique pend même au dessus de la tête des clients.
- Les cuisines se trouvant à l'arrière du bar ne sont plus fonctionnelles et ne permettent plus d'y préparer quoi que ce soit.
- La chaudière individuelle du Sport Bar ne fonctionne plus et ne nous semble plus être en état de fonctionner.
- Les caves sont affectées par une forte humidité permanente, certains des tuyaux d'évacuation sont cassés. Les murs sont touchés par une humidité se caractérisant par de grandes taches et des boursouflures.

Nous porterons également les remarques ci-dessus à la connaissance de l'Inspection Régionale du Logement afin que les mises en conformité soient suivies d'effet pour assurer le mieux être des habitants.

Agréez, Madame, l'expression de nos salutations.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Par déléation :
L'Échevin de la Santé,

J.-J. BOELPAEPE.